

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 23 mars 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège A : M. Philippe Georgel, Mme Esther Kellenberger, M. Jean-Marc Lessinger (en visioconférence jusqu'au point 3), M. Éric Marchioni, Mme Françoise Pons (visioconférence), Mme Pauline Soulas-Sprauel, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier.

Collège B : Mme Nelly Etienne-Selloum (visioconférence), Mme Julie Karpenko, Mme Émilie Sick, Mme Nassera Tounsi (visioconférence), M. Bruno Van Overloop.

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard, M. François Daubeuf.

Collège des étudiants : Mme Audrey Bouyer (en visioconférence, suppléante de M. Guillaume Grzebielucha), M. Antony Esteves, Mme Leslie Gauthier, M. Gauthier Marcot, Mme Anne Messler.

Collège des personnalités extérieures : M. Bernard Fischer (visioconférence), Mme Sarah Hustache (représentant Mme Armelle Drexler), Mme Guileine Levy (visioconférence), Mme Ghislaine Tortosa, Mme Anne Winum (visioconférence).

Invités permanents : M. Christian Barth (visioconférence), M. Pierre Beck.

Étudiant invité : M. Hugo Thiebaut (en visioconférence).

Membres de droit : M. Jean-Pierre Gies, doyen, président de séance ; Mme Rachel Mouezy, responsable administrative.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Jean-Marc Lessinger (procuration à partir du point 4 à Mme Pauline Soulas-Sprauel), Mme Catherine Vontron (procuration à Mme Esther Kellenberger), M. Pascal Wehrlé (procuration à Mme Esther Kellenberger).

Collège B : M. Emmanuel Boutant (procuration à Mme Emilie Sick), M. Thierry Chataigneau (procuration à Mme Julie Karpenko), M. Bruno Michel (procuration à Mme Nelly Etienne-Selloum), Mme Éléonore Real (procuration à Mme Emilie Sick), M. Jérôme Terrand (procuration à Mme Nassera Tounsi).

Collège des étudiants : Mme Gaëlle Bréfie-Guth, M. Théau Delmouly, Mme Marie Gerber, Mme Laura Koenig, M. Killian Tarquinio.

Collège des personnalités extérieures : Mme Valérie Heim, M. Olivier Meunier, Mme Anne Thomas (procuration à M. Éric Marchioni).

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14 h 01.

M. Jean-Pierre Gies, Doyen, souhaite la bienvenue aux personnalités extérieures nommées au cours de la séance du conseil du 17 janvier 2022 :

- M. Bernard Fischer, représentant du Conseil régional
- Mme Valérie Heim, représentante de la Ville d'Illkirch
- Mme Ghislaine Tortosa, représentante du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens
- Mme Guileine Levy, représentante de l'Association des Maîtres de Stage d'Alsace
- Mme Armelle Drexler, représentante du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg

- M. Olivier Meunier, représentant du Centre Hospitalier de Haguenau
 - Mme Anne Thomas, représentante de l'industrie pharmaceutique
 - Mme Anne Winum, représentante de l'industrie pharmaceutique
- ainsi qu'aux invités permanents : M. Christian Barth pour le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens et M. Pierre Beck pour l'Association des Maîtres de Stage d'Alsace.

En préambule, le Doyen demande l'approbation des membres pour ajouter un point d'information à l'ordre du jour qui devient ainsi :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 17 janvier 2022
2. Point d'information
3. Proposition de calendriers universitaires 2022-2023
4. Maquettes et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) 2022-2023 des diplômes suivants :
 - Master mention Biotechnologies parcours Biotechnologie pharmaceutique
 - DEUST 2 Préparateur / Technicien en pharmacie
5. Modifications de modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 des études de pharmacie, de licence professionnelle et de master
6. Renouvellement des Diplômes d'université (DU) 2022-2023
7. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6^{ème} année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes en 2022-2023
8. Divers.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 17 janvier 2022

Mme Ghislaine Tortosa fait remarquer que son prénom s'écrit avec un « h » et non « u » et corrige également sa fonction : il convenait d'écrire « pharmacienne titulaire » et non « pharmacienne collaboratrice » à la Pharmacie du parc à Strasbourg.

Par ailleurs, Mme Nelly Etienne-Selloum précise avoir envoyé des demandes de modifications par courriel du 23 mars. La phrase « Le projet de tables de classe mobiles n'a pas pu être retenu en raison de contraintes électriques et des procédures d'évacuation et de sécurité empêchant l'implantation de mobilier à certains endroits » sera supprimée du procès-verbal.

➤ **Moyennant ces modifications, le procès-verbal du conseil du 17 janvier 2022 est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité.**

2. Point d'information

- **Avancée des travaux**

Mme Rachel Mouezy, responsable administrative, informe les membres du conseil que les travaux de la pharmacie expérimentale débutent par la démolition de cloisons.

En outre, les deux grands amphithéâtres sont inutilisables en raison du changement des centrales de traitement d'air (CTA) et de leur rénovation complète, l'achèvement des travaux étant prévu pour la rentrée de septembre 2022.

- **Abandon de l'exercice d'incendie du 7 avril 2022**

L'exercice d'incendie, initialement prévu le 7 avril 2022 et organisé par les pompiers, est reporté à l'année prochaine.

- **Développement durable**

Mme Mouezy explique qu'un événement est prévu dans le cadre de la Charte Verte de la ville d'Illkirch, en partenariat avec l'Université de Strasbourg : il s'agit d'un ramassage de déchets sur le campus pour lequel les étudiants et les enseignants sont sollicités.

- **Bilan de l'Association des pharmaciens maîtres de stage d'Alsace**

M. Pierre Beck, Président de l'Association des pharmaciens maîtres de stage d'Alsace (APMSA), est invité par le Doyen à rendre compte des actions de l'association afin de mieux la faire connaître et de renforcer les liens avec la composante pharmacie.

M. Beck explique que l'APMSA est née sous l'impulsion de quelques pharmaciens officinaux en 2005. Les relations avec la Faculté de pharmacie sont multiples :

- organisation du prix de thèse annuel de l'APMSA, en liaison avec les enseignants de l'option officine ;
- réflexion avec les pharmaciens d'officine sur la réforme des études et rédaction d'une note d'information à destination des maîtres de stages ;
- mise au point d'un outil « offre de stage » destiné aux étudiants afin de décrire les officines, les équipes, les lieux de stage ainsi que les projets pédagogiques des officines.

L'APMSA participe à diverses actions au cours de l'année :

- Journée Portes Ouvertes de la Faculté de pharmacie
- Forum des Métiers du Médicament organisé à la faculté
- concours inter-facultés de dispensation d'ordonnance destiné aux étudiants de 6^e année des filières officines
- organisation d'ateliers de discussion maîtres de stages – étudiants de 6^e année officine
- intervention en DFASP2 officine pour le choix du stage
- suivi des étudiants en stage de 6^e année officine
- instruction des dossiers d'agrément des maîtres de stage
- formation des maîtres de stage.

En outre, l'APMSA a participé au financement du Forum des Métiers du Médicament, au concours de dispensation d'ordonnance ainsi qu'à une enseignante « Pharmacie pédagogique et de simulation ».

Les projets concernent :

- un travail sur le stage d'initiation de DFASP2, afin de motiver la filière officine qui a besoin d'étudiants

- le cas des étudiants étrangers qui demandent un lieu de stage
- la reconversion de plus en plus fréquente de pharmaciens industriels qui se tournent vers l'officine : le Diplôme d'université (DU) « Vers une pratique officinale actualisée » implique des contraintes par rapport au stage.

M. Beck en profite pour remercier les associations étudiantes qui sollicitent l'APMSA et souligne que l'association est désireuse de développer des actions plus spécifiques avec les associations étudiantes de la Faculté de pharmacie.

M. Gies remercie M. Beck de cet exposé et se réjouit des partenariats avec la composante, les terrains de stage représentant un enjeu important dans la formation des étudiants. Le doyen pense que le DU précité, peu flexible, devrait pouvoir être suivi sous forme de modules indépendants.

3. Proposition de calendriers universitaires 2022-2023

- **Calendrier universitaire 2022-2023 de formation initiale**

Mme Esther Kellenberger, directrice adjointe, explique que le calendrier de la Faculté de pharmacie a été présenté et validé par la commission pédagogique du 7 mars 2022. Il suit le schéma adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'université.

- **Le calendrier 2022-2023 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.**

- **Calendriers des formations en alternance**

- **Master Sciences du médicament**

Les calendriers des différents parcours sont affichés :

parcours Analyse du médicament, Assurance qualité microbiologique des produits de santé, Ingénierie pharmaceutique, Réglementation et droit pharmaceutique

- **Ils sont adoptés à l'unanimité.**

- **Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé**

Le calendrier est identique pour les deux parcours : parcours Métiers de la qualité dans les industries de santé et parcours Procédés et technologies pharmaceutiques

Il alterne 2 semaines de cours et 2 à 4 semaines en entreprise.

- **Le calendrier de la licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé est approuvé à l'unanimité.**

4. Maquettes et modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) 2022-2023 des diplômes suivants

4.1. Master mention Biotechnologies parcours Biotechnologie pharmaceutique

Mme Kellenberger rappelle que la Faculté de pharmacie porte la mention du master Sciences du médicament. La mention du master Biotechnologies, pour sa part, est rattachée à l'École supérieure de biotechnologie de Strasbourg (ESBS). Seul le parcours Biotechnologie pharmaceutique de ce master est porté par la Faculté de pharmacie. Ce parcours, construit

conjointement entre l'ESBS et la Faculté de pharmacie, est sous la responsabilité de Mme Maria Zeniou.

L'ESBS a émis le souhait d'ouvrir la 2^e année de cette formation de master (M2) à l'alternance, tout en la gardant également en formation initiale. Ceci répond à une demande du Leem, organisation professionnelle des entreprises du médicament, pour que les étudiants soient formés dans le domaine des technologies. Le projet de remaniement du M2 du parcours Biotechnologie pharmaceutique a été présenté à la Faculté de pharmacie en commission de pédagogie en novembre 2021. La demande d'ouverture à l'apprentissage a été soumise à la commission alternance de la Direction des Etudes et de la Scolarité, qui a rendu son avis en février et soutient le projet.

Mme Kellenberger présente la maquette d'enseignement pressentie pour le parcours Biotechnologie pharmaceutique, ainsi que le calendrier universitaire concerné. Les étudiants de M2 ont le choix de s'engager entièrement en alternance ou uniquement en formation initiale.

MM. Éric Marchioni et Bruno Van Overloop s'étonnent de ces deux voies différentes, dont les enseignements et les modalités de contrôle de connaissance divergent, mais mènent au même diplôme. M. Marchioni estime aussi que les objectifs déclinés régulièrement de formation à coût constant ne sont pas respectés. De surcroît, si les étudiants se destinent à un doctorat, ils ne pourront postuler à une bourse ministérielle. La formation à l'alternance ouvre la voie vers l'industrie, elle nécessite un choix clair.

Mme Kellenberger précise que le remaniement se fait au niveau de la mention. Une partie des enseignements prévue dans le parcours Biotechnologie pharmacie est commune aux différents parcours de la mention portée par l'ESBS.

Pour conclure, le doyen propose de ne pas soumettre ce point au vote du conseil, mais de transmettre les réserves émises à l'ESBS.

4.2. DEUST 2 Préparateur / technicien en pharmacie

Mme Émilie Sick, directrice adjointe, rappelle que les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences du DEUST 1 (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques 1) « Préparateur/Technicien en pharmacie » ont été soumises au conseil du 3 septembre 2021.

La formation est dispensée par la Faculté de pharmacie et les deux unités de formation d'apprentis (Roosevelt, Haut-Rhin et Oberlin, Bas-Rhin) du Centre de formation académique d'apprentis, pour permettre d'accueillir tous les étudiants d'Alsace. Les capacités d'accueil sont de 80 pour le Bas-Rhin et 60 pour le Haut-Rhin.

Le doyen rappelle également que le projet initial de licence professionnelle déclinée en deux parcours, « hôpital » et « officine », avait été rejeté par les syndicats de pharmaciens, mais n'est pas abandonné.

Il s'agit à présent d'examiner la 2^e année (DEUST 2) de cette formation qui s'inscrit dans le cadre de l'universitarisation des formations et l'augmentation des compétences, le brevet professionnel (BP) actuel ne sera plus ouvert à la rentrée 2023.

Mme Ghislaine Tortosa fait remarquer que le brevet professionnel est obligatoire pour la délivrance au comptoir. Le doyen répond que le DEUST 2 le prévoit, le code de la santé publique est à modifier. M. Pierre Beck s'interroge sur une possibilité de passerelle entre le BP 1 et le DEUST 2. Le doyen explique que le public est différent, les candidatures se font via la plateforme Parcoursup. Cependant, la validation des acquis professionnels peut être prise en compte.

M. Christian Barth estime qu'il est important que les pharmaciens d'officine disposent d'informations sur la formation du DEUST, nombre d'entre eux recevant des demandes d'apprentissage au comptoir. À cela le doyen répond qu'un support de communication sera édité par le CFA.

En outre, le DEUST n'est pas en phase d'expérimentation, celle-ci ayant été prévue dans le cas de la licence professionnelle.

M. Barth ajoute que les besoins en préparateurs sont considérables et s'interroge sur la possibilité de monter en capacité. Le doyen répond que la capacité d'accueil correspond au nombre de BP actuels.

(départ de M. Jean-Marc Lessinger)

M. Beck insiste sur les contraintes et difficultés du métier, les conditions de travail étant de plus en plus difficiles depuis la crise sanitaire.

La formulation des vœux des candidats est prévue jusqu'au 7 avril 2022, la phase d'admission se termine le 2 juillet 2022. Il convient que les candidats trouvent ensuite un lieu d'apprentissage, la voie de l'apprentissage étant affichée sur Parcoursup. M. Bruno Van Overloop fait remarquer que le terrain d'apprentissage peut être obtenu jusqu'à 3 à 6 mois après admission.

Mme Sick présente ensuite la maquette des enseignements prévus, et adresse ses remerciements à Mme Tortosa qui y a largement apporté son concours.

- **La maquette du DEUST 2 est soumise au vote : elle est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

5. Modifications de modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 des études de pharmacie, de licence professionnelle et de master

Mme Esther Kellenberger précise que les modifications de modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) 2022-2023 ont été à l'ordre du jour de deux commissions pédagogiques successives, à savoir des 14 et 21 mars 2022. La majorité des demandes de modifications des MECCs sont mineures et ont été acceptées en commission de pédagogie (annexe I). Les demandes ayant fait l'objet d'une objection quant à leur application ou leur soutenabilité lors de la commission du 21 mars 2022 ont été revues avec les responsables des unités d'enseignement (UE) et éléments pédagogiques (EP) (annexe II). Mme Esther Kellenberger les présente individuellement.

- **Les modifications de modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 figurant en annexes I et II sont soumises à l'approbation des membres du conseil : elles sont approuvées à l'unanimité.**

6. Renouvellement des diplômes d'université (DU) 2022-2023

Les Diplômes d'université (DU) sont gérés par le service de formation continue.

Depuis 2020-2021, les DU Homéopathie, Thérapeutique homéopathique, Aromathérapie clinique

ont été suspendus. Étant donné qu'aucun enseignant n'est disposé à reprendre ces DU, la commission pédagogique du 21 mars a décidé de les fermer.

En outre, le DU Pharmacien orthopédiste – orthésiste n'est plus programmé. Les raisons en sont questionnées en séance. M. Pascal Wehrlé, excusé lors de la séance du conseil, a expliqué postérieurement au conseil qu'un intervenant majeur a des problèmes de santé.

Mme Nelly Etienne-Selloum estime que le DU Aromathérapie devrait être obligatoire pour les étudiants de la filière officine. Mme Kellenberger répond que les enseignements d'aromathérapie sont bien au programme de leur formation initiale, et qu'ils peuvent être accessibles en formation continue sans pour autant faire partie d'un DU.

M. Gies ajoute qu'il est important en effet de maintenir une formation à l'aromathérapie, de même qu'à l'homéopathie et à la reconnaissance des macromycètes qui font partie du métier de pharmacien d'officine.

Il ajoute que la politique de l'université n'est pas d'inclure un DU dans une formation initiale, mais que le raisonnement se fait sur la base de blocs de compétences intégrables dans les formations.

Par ailleurs, M. Beck s'enquiert du Diplôme d'études spécialisées officine (DES officine). Le doyen explique qu'aucun document officiel n'a été publié, ce DES étant susceptible d'être mis en place en 2023.

La liste des DU suivants sera donc ouverte en 2022-2023, les tarifs étant donnés à titre informatif puisque gérés par le service de formation continue :

Intitulé DU	Responsable	Tarif annuel 2021-22	Proposition tarif 2022-23	Niveau	Remarque
DU Micronutrition	C Wehrlé	2 620 €	2 670 €	M	hausse 2 %
DU Vers une pratique officinale actualisée	P Wehrlé	1 995 €	2 035 €	M	sans formation vaccination augmentation 2 %
		2 190 €	2 230 €	M	avec formation vaccination augmentation 2 %
DU Microscopie quantitative (Pass'compétence)	P Rondé	4 850 €	4 850 €	M	tarif inchangé
DU Pharmacometrics modelling (Pass'compétence)	G Ubeaud-Séquier	4 850 €	4 850 €	M	tarif inchangé
DU Prise en charge et accompagnement du patient cancéreux à l'officine	N Etienne-Selloum	1 990 €	2 090 €	M	augmentation 5 %

Il est précisé que les tarifs sont indiqués par le service de formation continue sous réserve de validation par le conseil d'administration de l'université au mois de mai 2022.

➤ **Le tableau ci-dessus est soumis à l'avis des membres du conseil : il est adopté à l'unanimité.**

7. Proposition d'exonération des frais de réinscription en 6ème année de pharmacie, filière industrie-recherche, pour les étudiants réalisant des masters externes en 2022-2023

L'arrêté du 8 avril 2013 et ses annexes définit le régime des études du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie. Pour le 3^e cycle court de la filière industrie-recherche, il est indiqué que l'enseignement « est adapté à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et peut s'intégrer dans des parcours de masters. »

La grande majorité des étudiants de la faculté de pharmacie intègre le master Sciences du médicament et des produits de santé et valide la 6^e année de pharmacie par les UE correspondantes.

D'autres étudiants ayant validé leur 5^e année à Strasbourg choisissent un master soit dans une autre Faculté de pharmacie, proposant d'autres spécialités, soit dans une école de commerce (HEC, ESSEC, EM Paris-Dauphine, IMIS) ou école d'ingénieur (ECPM, ESBS, ENSIC, ENSGI) pour élargir leur expertise.

Dans ces cas de figure, les étudiants doivent s'inscrire en 6^e année de pharmacie à Strasbourg pour que leur année soit validée et leur permettre de réaliser la thèse qui est la dernière étape avant la délivrance du diplôme de docteur d'Etat.

Or les calendriers diffèrent entre les établissements, ce qui empêche parfois la validation de la 6^e année au 30 septembre. Les étudiants sont alors contraints de se réinscrire en 6^e année et de s'acquitter une nouvelle fois des frais d'inscription au sein de la faculté.

La faculté sollicite donc, pour l'année universitaire 2022-2023, l'exonération des frais d'inscription des étudiants devant se réinscrire pour finir l'année de double diplôme dans le cadre d'une convention de partenariat.

Pour information, en 2021-2022, 41 étudiants sont engagés dans un double cursus.

➤ **Cette proposition d'exonération pour l'année 2022-2023 est adoptée à l'unanimité.**

8. Divers

Le doyen se réjouit de la participation à la séance du conseil de M. Bernard Fischer, représentant du Conseil régional. La crise sanitaire a démontré l'importance du pharmacien dans le domaine de la santé. Le projet de regrouper physiquement les facultés de santé strasbourgeoises (pharmacie, médecine, odontologie) sur un même lieu a recueilli un écho favorable de la présidence de l'université. Il ne s'agira pas d'une fusion, chaque faculté conservant son identité propre. Le doyen demande au Conseil régional si une aide est envisageable pour le déménagement de la Faculté de pharmacie près de la Faculté de médecine ainsi que pour la mise à disposition de locaux. En outre, les postes hospitalo-universitaires sont en cours de développement afin de ramener l'expertise santé dans la composante pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 16.

Fait à Illkirch, le 31 mars 2022



Professeur J.P. Gies, doyen

Modifications mineures de MECC présentées en commission pédagogique des 14 et du 21 mars 2022

- DFGSP2
 - UE2 Genèse des principes actifs
 - EP Chimie organique
 - 20 h CM
 - 2 EP distincts en vue séparer la théorie de la pratique :
 - *EP Chimie organique théorique : 20 h CM ; 6 h TD ; contrôle terminal écrit 1 h, coefficient 0,75
 - *EP chimie organique pratique : 12 h TP ; contrôle continu, coefficient 0,25
 - UE7 Sciences Biologiques Pharmaceutiques
 - EP interrelations métaboliques
 - 2 EP distincts :
 - *EP Interrelations métaboliques : 22 h CM, 7,5 h TD ; contrôle terminal écrit 1 h, coefficient 0,75
 - *EP Enzymologie et méthodes de mesure : 15 h TP, contrôle continu, coefficient 0,5
- DFGSP3
 - UE12 Pré-orientation, EP internat
 - Réalisation des TD en demi-groupes
 - Mini-stages : régulation : ces mini-stages (18 h) assimilés à des TP sont à présent à considérer comme 18 h de travail étudiant (visites à l'hôpital et découverte des débouchés de l'internat)
 - Session 1 : contrôle terminal écrit 90 min, coefficient 0,85 (sans document)
 - Contrôle continu 1 écrit 15 min, coefficient 0,05 (sans document)
 - Contrôle continu 2 travail personnel écrit, coefficient 0,1
 - Session 2 : contrôle terminal 90 min, coefficient 1 (sans document)
- DFASP1
 - UE5 optionnelle Aliments fonctionnels et compléments alimentaires, mutualisée avec Master 2 Sciences du vivant parcours Plantes, molécules bioactives et valorisation
 - L'intitulé de l'UE devient « Compléments alimentaires »
 - Au lieu de 18 h CM et 9 h TD, le volume d'heures est redistribué en 20 h CM et 7,5 h TD
- DFASP2 stage hospitalier
 - Situation actuelle :
 - officine : 3 mémoires + 1 TD (cas clinique)
 - industrie - recherche : 1 mémoire + 1 TD (cas clinique)
 - internat : modalité officine ou industrie, selon contrat pédagogique validé par Mme Geneviève Ubeaud-Séquier et M. Julien Godet
 - Modifications demandées :
 - Enlever 1 TD (cas clinique) et remplacer par des réunions de Pharmacie clinique intégrées au stage hospitalier.

- 6^e année officine
 - UE4 Ingénierie biologique, EP Education thérapeutique et suivi du patient
L'EP sera ouvert aux étudiants inscrits en DFASP2 internat et ayant réussi le concours de l'internat. Les étudiants pourront choisir cette UE de 40 h non validante pour le DFASP 2.
Contrôle continu semestre 1 oral 15 min, coefficient 0,75 ; contrôle continu semestre 2 : oral 15 min, coefficient 0,75
Le doyen estime qu'il convient de l'intégrer dans la nouvelle offre de formation, plutôt qu'un supplément au diplôme.

- Master Sciences du médicament
 - M1, UE optionnelle Pharmacognosie générale, mutualisée avec M1 Sciences du vivant parcours Plantes, molécules bioactives et valorisation
L'intitulé de l'UE devient « Pharmacognosie avancée »
 - Parcours Pharmacologie et toxicologie (PHT) M2S3, UE Dossiers d'AMM (dossiers précliniques et cliniques)
Session 1 : oral 0,5 h coefficient 0,7 ; écrit 0,5 h coefficient 0,3
Session 2 : écrit de 0,5 h sans document.
Le travail en groupes de 3 ou 4 étudiants est ainsi remplacé par un travail individuel, pour une meilleure équité.

MECC présentées en séance du conseil du 23 mars 2022

1. DFGSP

AU total, les demandes de modifications de MECCs de six UEs sont présentées. Cinq d'entre elles sont motivées par la reprise en main d'enseignements par Mme Marie Zeniou en anticipation d'un départ à la retraite dans l'équipe pédagogique à la rentrée 2022, et la sixième correspond à une régularisation de pratiques.

- DFGSP2
 - UE2 Genèse des principes actifs, EP Biotechnologies
Remaniement des enseignements en raison du départ à la retraite d'une enseignante
L'EP sera renommé « Biotechnologie : les biomédicaments »
4 h CM (cours magistraux), 4,5 h TD (travaux dirigés)
Session 1 : contrôle continu 1 : affiche sur un biomédicament, coefficient 0,25 ; contrôle continu 2 : oral 10 min, coefficient 0,25
Session 2 : oral 15 min, coefficient 0,5
 - UE7 Sciences biologiques pharmaceutiques, EP Génome, structures, variations et expression
L'EP sera renommé « Biotechnologie : les outils de diagnostic »
7,5 h CI (cours intégrés), 3 h TP (travaux pratiques de simulation)
Session 1 : contrôle continu 1 écrit 15 min (auto-évaluation, coefficient 0,2) ; contrôle continu 2 : rapport, coefficient 0,3
Session 2 : oral 15 min, coefficient 0,5

- DFGSP2 et DFGSP3
 - UE Projet d'ouverture professionnelle, EP communication DFGSP2 et DFGSP 3
DFGSP2 :
session 1 : *curriculum vitae* + lettre de motivation (contrôle continu), coefficient 0,33 ;
session 2 : oral 15 min, coefficient 0,33
DFGSP3 :
Session 1 : entretiens (contrôle continu), coefficient 0,5
Session 2 : oral 15 min, coefficient 0,5

Mme Kellenberger rappelle la différence entre cours magistraux et cours intégrés :
CM : l'enseignant délivre les connaissances : CI : partie plus appliquée comportant des exercices ou des mises en situation, en promotion entière d'étudiants.

- DFGSP 3
 - UE4 Ingénierie biologique
 - EP Génie génétique, mutualisé avec le M1 Biotechnologie pharmaceutique
L'UE s'intitulera « Biotechnologie » et l'EP « Conception et production de biomédicaments I : théorie »
Sessions 1 et 2 écrites avec documents, 60 min, coefficient 0,5
 - EP Projet étudiant génie génétique, mutualisé M1 Biotechnologie pharmaceutique
L'EP s'intitulera « Conception et production de biomédicaments I : application »

Les projets tutorés sont abandonnés au profit de séances de TD plus classiques.

Session 1 : exercices d'application, écrit 30 min (contrôle continu), coefficient 0,5

Session 2 : oral de 30 min, coefficient 0,5.

- EP Biotechnologie et bioproduction

Le nom de l'EP est « Conception et production de biomédicaments : pratique »

5,5 h TD, 18,5 h TP.

Session 1 : contrôle continu (TP), [(participation active (0,05), résultats d'expériences (0,05), analyse des résultats (0,175), cahier de laboratoire (0,05), test écrit des connaissances (0,175)]

Session 2 : oral, 15 min, coefficient 0,5

- UE6 obligatoire Pré-orientation, mutualisée M1 Biotechnologie pharmaceutique
EP Conception du médicament par génie génétique, mutualisé DFASP1 et M1 Biotechnologie pharmaceutique
Nom de l'EP « Conception et production de biomédicaments I : études de cas »
Le volume d'heures est inchangé.
Session 1 : contrôle continu 1 : fiche réflexive, coefficient 0,3 ; contrôle continu 2 : oral, 15 min, coefficient 0,3, contrôle continu 3 : oral, 15 min, coefficient 0,4
Session 2 : oral 15 min, coefficient 1

2. DFASP

- DFASP2 parcours internat

Il est rappelé que la 5^e année de pharmacie (DFASP2) est une année de stage hospitalo-universitaires, dont le calendrier varie en fonction de la filière choisie : officine ou industrie-recherche : les étudiants de la filière officine sont en stage toute l'année et changent de terrain de stage chaque trimestre ; ceux de la filière industrie-recherche effectuent leur stage pendant 4 mois, en début ou en fin d'année ; ceux de la filière internat ont la possibilité de suivre l'une ou l'autre de ces modalités.

Les étudiants de la filière internat qui échouent au concours d'internat, dont les résultats sont connus au mois de janvier, et qui ne souhaitent pas se réorienter dans une autre filière en cours d'année, choisissent de redoubler le DFASP2 pour se présenter une nouvelle fois au concours. S'ils ne réalisent pas le stage hospitalier au semestre 2 avant redoublement, et échouent à nouveau au concours d'internat l'année du redoublement, ils se trouvent en difficulté pour se réorienter au second semestre de l'année du redoublement, car dans l'incapacité de réaliser leur stage hospitalier et de valider les enseignements de réorientation.

Une réflexion est à engager sur ce point pour éventuellement réaliser la première moitié du stage hospitalier au cours de cette période, cette possibilité étant techniquement impossible en l'état actuel.

Une commission pédagogique future se penchera sur cette question. Une communication sera également faite aux étudiants de la filière internat, un triplement du DFASP2 étant possible.

Les étudiants élus au conseil proposent de mener une consultation auprès de la communauté étudiante préalablement à la prochaine commission pédagogique.

À ce sujet, M. Gies insiste sur l'importance de l'implication des étudiants au sein des commissions pédagogiques. Un séminaire sera notamment organisé les 11-12 juillet 2022 sur la prochaine offre de formation, et l'avis des étudiants sera essentiel.